



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## FICHE PRESSE

Vesoul, le 14 mars 2022

### **Sécurité | Signature du premier contrat de sécurité intégrée de Haute-Saône entre l'État et la ville de Vesoul**

Michel Vilbois, préfet de la Haute-Saône, Arnaud Grécourt, procureur de la République de Vesoul, Liliane Ménissier, directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Haute-Saône, et Alain Chrétien, Maire de Vesoul, ont signé le premier contrat de sécurité intégrée (CSI) de Haute-Saône ce lundi 14 mars 2022.

Cette coopération marque une volonté réciproque de l'État et de la ville de Vesoul d'initier un nouvel outil partenarial afin de prévenir et lutter contre les phénomènes de délinquance et préserver la tranquillité publique.

Ce contrat de sécurité est donc construit autour de 6 axes prioritaires pour lutter contre les différentes formes d'insécurité qui touchent les habitants :

- **Répondre aux enjeux de la sécurité du quotidien à Vesoul**

Plusieurs enjeux demandent une attention plus particulière. Par ce contrat, les signataires précisent leurs engagements et axes d'intervention sur les priorités que sont la lutte contre les atteintes à la tranquillité publique, l'aide aux victimes des violences intrafamiliales, la lutte contre les stupéfiants et les points de revente mais aussi contre les « rodéos urbains ».

- **Renforcer les moyens dédiés à la sécurité à Vesoul**



Pour répondre à ces enjeux, les moyens humains se doivent d'être renforcés. Depuis l'automne 2021, ce sont 23 policiers nationaux qui ont rejoint les rangs du commissariat de Vesoul et 6 policiers municipaux recrutés par la Ville de Vesoul, qui seront prochainement armés.

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12  
Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)

1 rue de la préfecture  
70 000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70  

Concernant les moyens matériels, d'importants travaux de la zone d'accueil du commissariat ainsi que le renouvellement du parc automobile contribueront à améliorer les conditions de vie et de travail des policiers nationaux.

Enfin, le renforcement du système de vidéoprotection (+ 30) dans la ville de Vesoul permet d'avoir une vue en direct sur les différents sites ciblés.

- **Prévenir la délinquance**

Plus que tout autre sujet, la prévention de la délinquance exige l'engagement de tous et la coordination des missions. À ce titre, le plan départemental de prévention de la délinquance se déploiera à Vesoul comme dans l'ensemble du département jusqu'en 2024.

De plus, la préfecture, la ville de Vesoul et le parquet s'engagent à consolider l'animation de leurs instances de travail dans le cadre d'une gouvernance opérationnelle et à financer des actions de prévention.

- **Renforcer les mesures dans et aux abords des établissements scolaires**

Auprès des élèves, les actions doivent porter en priorité sur la prévention, le traitement de la violence et de la délinquance, l'aide aux élèves en difficulté ou en danger, l'aide aux parents et aux adultes de la communauté éducative.

Chaque partenaire s'engage par ailleurs à participer de manière régulière à la sécurisation et à la protection des établissements scolaires.

- **Lutter contre la radicalisation et les séparatismes**

Les partenaires s'engagent à partager les informations sur les questions de radicalisation et de séparatisme, notamment au travers des actions de la cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF), animée par la préfecture.

Conformément à la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, les partenaires s'engagent à ne pas subventionner les associations qui n'avaient pas signé un contrat d'engagement républicain.

- **Développer la politique de la Ville pour sécuriser et prévenir la délinquance**

La sécurité étant un droit fondamental pour tous les citoyens, des actions soutenues sont menées dans les quartiers prioritaires de la ville, en favorisant la participation des habitants et en les rapprochant des institutions.

Le contrat de sécurité intégrée de Vesoul est à consulter en ligne sur les sites suivants :

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

[www.vesoul.fr](http://www.vesoul.fr)

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)

1 rue de la préfecture  
70 000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70 